

qui ne demande aucune loi nouvelle, est à prendre en considération, d'autant qu'il est toujours difficile d'obtenir du Parlement des réformes importantes. Témoin la loi de 1838, sur les aliénés : il a fallu 70 ans pour la remplacer par une autre qui vaut un peu mieux mais n'est pas encore parfaite.

La réforme que réaliserait une simple circulaire ministérielle ou un décret pourrait, d'ailleurs, tout en préparant la loi future, aboutir de suite à une solution pratique : il suffirait de la volonté d'un ministre, et je crois que les innovations proposées ne sont point contraires à la loi.

Je serais heureux d'avoir sur ce point l'opinion de M. le P^r Le Poittevin. S'il est de mon avis, on pourrait créer rapidement une première juridiction pour les enfants, avec le juge d'instruction, comme je l'ai indiqué, sans aucune difficulté.

Le tribunal correctionnel une fois saisi pourrait, par un jugement avant-faire-droit, ordonner un supplément d'information et charger un de ses juges de remplir le rôle qui incomberait au juge d'instruction dans la mise en liberté surveillée. On aurait ainsi une deuxième juridiction. C'est sur ce point que je voudrais appeler l'attention, pour que, si la discussion se continue à la prochaine séance, on puisse examiner les bases de cette réforme. Les conseils de tutelle pourraient jouer à côté de la police ordinaire un rôle consultatif mais il paraît difficile de faire de ces organes nouveaux de véritables tribunaux d'exception dont l'organisation pratique serait contraire à nos traditions judiciaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Peut-être penserez-vous, Messieurs, que l'heure est un peu avancée; la discussion est pleine d'intérêt et ne paraît pas complètement épuisée. Je vous proposerai donc de la continuer dans une prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 15 m.

Banquet offert par la Société générale des Prisons

A MM. A. RIBOT, FÉLIX VOISIN,
CHEYSSON, FERDINAND-DREYFUS ET A. LE POITTEVIN

Le 6 février, notre Conseil de direction décidait de fêter, dans une réunion intime, les élections successives à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques de nos présidents honoraires, MM. A. Ribot et Félix Voisin; la promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur de M. l'Inspecteur général Cheysson, président honoraire; la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Ferdinand-Dreyfus, qui, à plusieurs reprises, a fait partie de notre Conseil de direction, et la nomination de notre ancien vice-président M. le Professeur A. Le Poittevin au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Bien que les convocations aient été adressées un peu tardivement, à une époque où les vacances de Pâques dispersent un grand nombre de nos collègues, plus de 70 convives se trouvaient réunis le 17 avril, à l'issue de notre Assemblée générale mensuelle, autour de la table du banquet.

Un assez grand nombre de nos collègues, retenus par des deuils de famille ou par des raisons de santé avaient adressé des lettres d'excuses, dont le secrétaire général a donné connaissance à la fin du repas. Ce sont celles de MM. le président Charles Petit, de la Cour de cassation; Bérenger, de l'Institut, sénateur; de Marcère, sénateur, ancien ministre; Vesnitch, ministre de Serbie; Jean Cruppi, vice-président de la Chambre des députés; Baudouin, procureur général près la Cour de cassation; Loew, premier président honoraire de la Cour de cassation; Demartial, conseiller à la Cour à cassation; les professeurs Prins, de l'Université de Bruxelles; Van Hamel, de l'Université d'Amsterdam; Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de droit; Henri Joly, de l'Institut, président honoraire de la Société; Ditte, président du tribunal civil de la Seine; Paul Flandin, conseiller à la Cour d'appel, secrétaire général du Comité de défense; Georges Dubois, ancien magistrat; Tissier, professeur à la Faculté de droit de

Paris; Georges Vidal, professeur à la Faculté de droit de Toulouse; Paul Cuhe, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; R. Demogue, professeur à la Faculté de droit de Lille; Frédéric Hubert, agrégé à la Faculté de droit de Poitiers; Ugo Conti, professeur à l'Université de Cagliari; de Vlassow; Liège d'Iray, ancien avocat général; G. Dassonville, président du tribunal civil de Lille; Louiche-Desfontaines, secrétaire général de l'Union des Sociétés de patronage de France; C. Granier et Ch. Brunot, inspecteurs généraux des services administratifs au Ministère de l'Intérieur; Georges Bonjean, juge au tribunal de la Seine; Albanel, juge d'instruction; Estrabaut, substitut du procureur de la République; Henri Jaspard, secrétaire de la Commission royale des patronages et de la fédération internationale des patronages; Marbeau, ancien conseiller d'État; Léonce Conte, juge au tribunal civil de Marseille; Berlet, président au tribunal de Château-Chinon; Buggenoms, avocat à Liège; Démy; Léon Boullanger, ancien magistrat; Herselin, juge d'instruction à Beauvais; Vidal-Naquet, président du Comité de défense de Marseille; Armand Houdoy, Jules Houdoy, avocats au barreau de Lille; le docteur Matter, de l'Académie de médecine; Paul Tollu, notaire honoraire; le docteur Vallon; René Bésnard; P. Guillard, avocat au Havre; Guérin-Pélissier, Paul Baillière.

A la table d'honneur, présidée par M. Albert Gigot, président, avaient pris place. : MM. Félix Voisin, Cheysson, Ferdinand-Dreyfus, Alfred Le Poittevin; M. d'Haussonville, de l'Académie française; M. Georges Picot, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; MM. les Bâtonniers Chenu, Bétolaud, Barboux, Devin et Danet; M. le Premier Président honoraire Harel; M. le Conseiller d'État Cretin; M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire Grimanelli; M. le Député Étienne Flandin; M. Regnault, Procureur général à Amiens; MM. les Conseillers Fabry, Turcas et Mourral; MM. les Avocats généraux Drioux et Morizot-Thibaut; MM. les Professeurs à la Faculté de droit Berthélemy et Garçon; MM. Brueyre, Paul Jolly et Passez, Vice-Présidents de la Société; M. Albert Rivière, Secrétaire général honoraire; MM. les Secrétaires généraux Prudhomme et Frèrejouan du Saint; MM. Gustave Le Poittevin, juge d'instruction à Paris; du Mouceau, Procureur de la République à Arras; Griolet, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, Honorat, chef de division à la Préfecture de Police, Celier, Chau-mat, Daguin, Morel d'Arleux; le rabbin Raphaël Levy, Nourrisson, membres du Conseil de direction; Leredu, Trésorier de la Société; MM. L. Rivière, Étienne Voisin, D^r Roubinovitch, Lortat-Jacob,

Julhiet, Gastambide, Edm. Seligmann, Binoche, Prévost, Chailley, Gras, Charpentier, Jouarre, Jules Jolly, du Monceau de Bergendat, (de Liège), Samama, Winter, Donnedieu de Vabres, etc.

Après la lecture des lettres d'excuses, M. Albert Gigot, président, a pris la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

» Votre Conseil de direction a eu la pensée d'offrir un banquet à notre Président d'honneur, M. Ribot, élu à l'Académie française; à M. le conseiller Voisin, élu à l'Académie des sciences morales et politiques; à M. l'Inspecteur général Cheysson, promu commandeur de la Légion d'honneur; à M. Ferdinand-Dreyfus, promu officier de la Légion d'honneur, et à M. le Professeur Le Poittevin, nommé chevalier de la Légion d'honneur. Notre Comité a pensé que notre Société avait le droit de se montrer fière de ces hautes distinctions accordées à plusieurs de ses membres les plus éminents et les plus aimés. Elle a pensé, en outre, que tous vous tiendriez à leur offrir à cette occasion vos cordiales félicitations. (*Applaudissements.*)

» Votre empressement me prouve que notre pensée a répondu d'avance à la vôtre, et les nombreuses lettres de regrets que nous avons reçues et qu'on vous résumait tout à l'heure en sont encore la preuve. C'est bien là un sentiment qui nous est commun, et il m'est particulièrement agréable d'avoir à m'en faire ce soir l'interprète. (*Très bien!*)

» Parmi les absences dont on vous a parlé tout à l'heure, il en est une qui nous est particulièrement sensible, c'est l'absence de notre Président honoraire, M. Ribot. Obligé de s'éloigner de Paris pendant tout le cours de ce mois, M. Ribot m'a chargé de vous dire à quel point il regrettait de n'être pas des nôtres ce soir, et combien il tenait à vous remercier de l'hommage affectueux que nous avions l'intention de lui rendre. (*Applaudissements.*)

» En ouvrant ses portes à M. Ribot, l'Académie française a voulu honorer dans sa personne un des maîtres de l'éloquence politique. Elle a reconnu en lui la lignée de ces grands orateurs qui ont illustré la tribune française et dont il perpétue au milieu de nous les glorieuses traditions. Notre Société peut s'enorgueillir de le compter parmi ses membres les plus anciens et les plus dévoués et de l'avoir eu pour son président. Elle n'oubliera pas quel concours précieux il lui a prêté dès son origine, et quelle part, tout récemment encore, il

prenait à nos travaux quand au lendemain de ces luttes politiques dans lesquelles ses forces se dépensaient sans compter, il venait nous apporter non seulement l'autorité de son nom et l'éclat de sa parole mais sa connaissance profonde des questions pénitentiaires, la hauteur et le libéralisme de ses vues, et cette chaleur du cœur dont nous étions tous heureux de nous inspirer quand nous nous pressions autour de lui. (*Applaudissements.*)

» L'élection de M. le conseiller Félix Voisin, à l'Académie des sciences morales et politiques est le digne couronnement d'une carrière admirablement remplie. (*Applaudissements.*) Député à l'Assemblée nationale, Préfet de police, conseiller à la Cour de cassation, vice-président du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, partout dans ces hautes fonctions il s'est montré fidèle à lui-même, c'est-à-dire qu'il a partout et constamment servi la cause du droit, de la justice et de l'humanité.

» Les questions pénitentiaires sont depuis longtemps l'objet de ses incessantes préoccupations. Ses rapports à l'Assemblée nationale sur le régime des établissements pénitentiaires et sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, resteront (notre collègue M. d'Haussonville pourrait l'attester) comme des œuvres considérables et d'une autorité incontestée. (*Applaudissements.*)

» Sa place était marquée au Conseil supérieur des Prisons; il était désigné au choix du Gouvernement pour nous représenter, comme il l'a fait, dans tous les congrès pénitentiaires qui se sont tenus à Rome, à Saint-Petersbourg, à Paris, à Bruxelles, à Budapest. Il était naturel qu'il fût pour notre Société un ami de la première heure. Vous savez quelle part il n'a cessé de prendre à nos travaux; vous savez aussi comment il les a dirigés, quand vous l'avez appelé à la présidence.

» Les œuvres d'assistance ne l'attirent pas moins que les problèmes de la répression, ou, pour mieux dire, il ne les a jamais séparés les uns des autres. Parmi ces œuvres il en est une qui est proprement la sienne et à laquelle restera attaché son nom: c'est cette admirable Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative, à laquelle tant de jeunes gens, recueillis et dirigés par ses soins, doivent d'être devenus de bons soldats, d'honnêtes gens et des citoyens utiles. (*Applaudissements.*)

» Me sera-t-il permis, Messieurs, en exprimant à M. le Conseiller Voisin des sentiments qui sont les vôtres à tous, de rappeler qu'il y a trente ans, au moment où il venait d'être appelé à siéger à la Cour suprême dont il est aujourd'hui le doyen, j'avais l'honneur de lui

succéder dans l'exercice d'une grande magistrature d'un autre ordre, et que j'y trouvais vivant un souvenir qui était un exemple et des traditions que ses successeurs devaient tenir à ne jamais laisser perdre? (*Applaudissements.*)

» Que vous dirais-je, Messieurs, de notre autre président honoraire, M. Cheysson, dont l'élévation au grade de commandeur de la Légion d'honneur est la juste récompense de tant de généreux efforts et de savants travaux? Il y a près de quarante ans que nous nous sommes pour la première fois rencontrés dans la maison de Le Play et que nous nous suivons dans la vie. Aussi, n'est-ce pas seulement avec les sentiments d'un ami, mais, j'ose le dire, avec l'autorité d'un témoin que je puis vous parler de cette vie consacrée tout entière à l'étude et à la guérison des plaies sociales, au soulagement de toutes les souffrances, au relèvement de toutes les défaillances et de toutes les faiblesses.

» C'est ainsi que, tour à tour, ou pour mieux dire tout à la fois, nous l'avons vu déployer son infatigable activité avec le zèle d'un apôtre et la science d'un docteur dans le domaine de l'économie sociale où il laissera une si profonde empreinte au service des œuvres d'habitations à bon marché, dans la lutte pour le repos hebdomadaire, dans la guerre sans relâche au fléau de l'alcoolisme, dans les recherches de l'hygiène sociale, cette science dont il est un des créateurs, dans les travaux si ardu de la statistique qui, hier, n'était qu'une science exacte, et qui, grâce à lui, est devenue aujourd'hui une science morale. (*Très bien!*)

» C'est par cet amour de ceux qui souffrent et de ceux qui sont tombés, par cette « grande pitié » comme eût dit Jeanne d'Arc, que, sorti d'autres études, il s'est trouvé conduit à celles qui sont les nôtres; il s'est passionné pour elles, il a mis à leur service sa haute intelligence et son ardent amour pour le bien. Il leur a apporté pour les éclairer le tribut d'autres sciences que nous ignorions mais qui lui étaient familières, et pour n'en citer qu'un exemple, vous n'avez pas oublié comment il éclairait nos discussions sur la statistique criminelle, des lumières de cette science de la statistique dans laquelle il est un maître.

» Nous avons tous applaudi, Messieurs, à la nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre collègue, M. Ferdinand-Dreyfus. Il est un des membres les plus fidèles de notre Société, et l'un de ceux qui, depuis longtemps, lui apportent la plus précieuse collaboration. Membre à plusieurs reprises de notre Conseil de direction, rapporteur savant et brillant, il est intervenu dans nos plus

importants débats; en même temps qu'avec nos collègues M. Félix Voisin et M. Le Poittevin il sortait du domaine de la théorie pour donner un concours actif au Comité de défense des enfants traduits en justice.

» Dans tous les Congrès internationaux pénitentiaires comme dans les Congrès de patronage qui se sont tenus à l'étranger, il a représenté avec éclat notre Société et notre pays. C'est qu'en effet les questions d'assistance aussi bien que les questions pénitentiaires font depuis longtemps l'objet de ses travaux, et c'est à ce titre qu'il a été appelé à siéger à la fois au Conseil supérieur des prisons et au Conseil de surveillance de l'Assistance publique.

» Parmi les problèmes sociaux qui se posent aux confins du domaine de l'assistance et du domaine de la répression, un des plus graves et des plus douloureux est la question de la traite des blanches. M. Dreyfus en a poursuivi la solution comme secrétaire général de la Ligue dont notre collègue M. Bérenger est le fondateur et le président, et il a contribué dans une large mesure, à la suite de la conférence internationale tenue à Paris en 1902, à provoquer le vote de la loi du 3 avril 1903 qui a réprimé cet abominable trafic et à réaliser ainsi un vœu que notre Société avait tenu à honneur de formuler. (*Applaudissements.*)

» Il me reste à féliciter M. le Professeur Alfred Le Poittevin, nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Le Poittevin est un des maîtres de la science criminelle, et sa parole, toujours claire et précise, mise au service de cette science, a toujours eu parmi nous une autorité particulière. Aussi, chaque fois que de graves problèmes de droit criminel ont été soumis à nos discussions, avons-nous été heureux de faire appel à son concours et reconnaissants de celui qu'il nous a si libéralement prêté. (*Applaudissements.*)

» C'est ainsi qu'en 1903, il nous présentait un rapport sur le projet de révision du Code pénal, et que trois ans après, dans une série de rapports, il examinait les questions si graves qui se rattachent aux indemnités dues aux victimes d'erreurs judiciaires. Ces savants rapports qui peuvent être considérés comme de véritables traités sur les matières qui en font l'objet compteront parmi les travaux qui honorent notre Société.

» Nous ne pouvons oublier que, s'associant à l'initiative de notre collègue M. le Professeur Garçon, il a contribué à créer à la Faculté de droit de Paris un enseignement pénitentiaire spécial qui aura pour résultat de vulgariser une partie trop négligée de la science pénale et d'en donner les notions à de jeunes étudiants qui vont entrer dans

les carrières de la magistrature ou du barreau. Ce sont là, Messieurs, des services que je me plais à rappeler et dont la distinction qu'obtient aujourd'hui notre collègue est la légitime récompense. (*Applaudissements.*)

» Je vous propose, Messieurs, de porter la santé de M. Ribot, élu membre de l'Académie française; de M. le Conseiller Félix Voisin, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques; de M. l'Inspecteur général Cheysson, promu commandeur de la Légion d'honneur; de M. Ferdinand-Dreyfus, promu officier de la Légion d'honneur et de M. le Professeur Le Poittevin, nommé chevalier de la Légion d'honneur. » (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Conseiller Félix VOISIN a répondu :

» MES CHERS COLLÈGUES,

» Au moment où je me lève, je pourrais craindre, si vous n'étiez pas aussi aimables, que vous éprouvassiez une déception, car c'est M. Ribot, le grand orateur, celui que nous aimons et que nous admirons, qui devrait être à ma place prêt à vous charmer par sa parole; j'exprime moi aussi le regret très vif de ne pas le voir au milieu de nous; mais s'il est absent, il n'est pas oublié et nos félicitations arriveront jusqu'à lui.

» Si je veux vous remercier tout particulièrement, mon cher Président, de vos affectueuses félicitations personnelles et de la façon tout amicale dont vous venez de parler de mes travaux, je tiens aussi à vous rappeler que c'est moi qui ai eu l'honneur de signer en 1877 l'arrêté de constitution de la Société générale des Prisons; il m'est donc très agréable de voir aujourd'hui que c'est mon distingué successeur à la Préfecture de Police, M. Albert Gigot, à qui est échue la mission de féliciter ceux à qui vous voulez bien accorder, Messieurs, votre fidèle amitié.

Lorsque notre Société a été créée, mes chers collègues, j'y suis entré, heureux de trouver une assemblée d'hommes d'élite dans laquelle on pouvait se rencontrer et discuter les questions les plus intéressantes au point de vue pénitentiaire, au point de vue des problèmes ayant trait à l'enfance et à la jeunesse. Vous avez eu la bonté, Messieurs, de me faciliter ma tâche, vous m'avez pris par la main, et vous m'avez peu à peu conduit à l'insigne honneur d'être un de vos présidents. Je vous dois des remerciements très vifs, non seulement pour l'honneur que vous m'avez fait, mais aussi pour l'avenir que vous m'avez par là même réservé, car c'est à cette situation que je dois en défini-

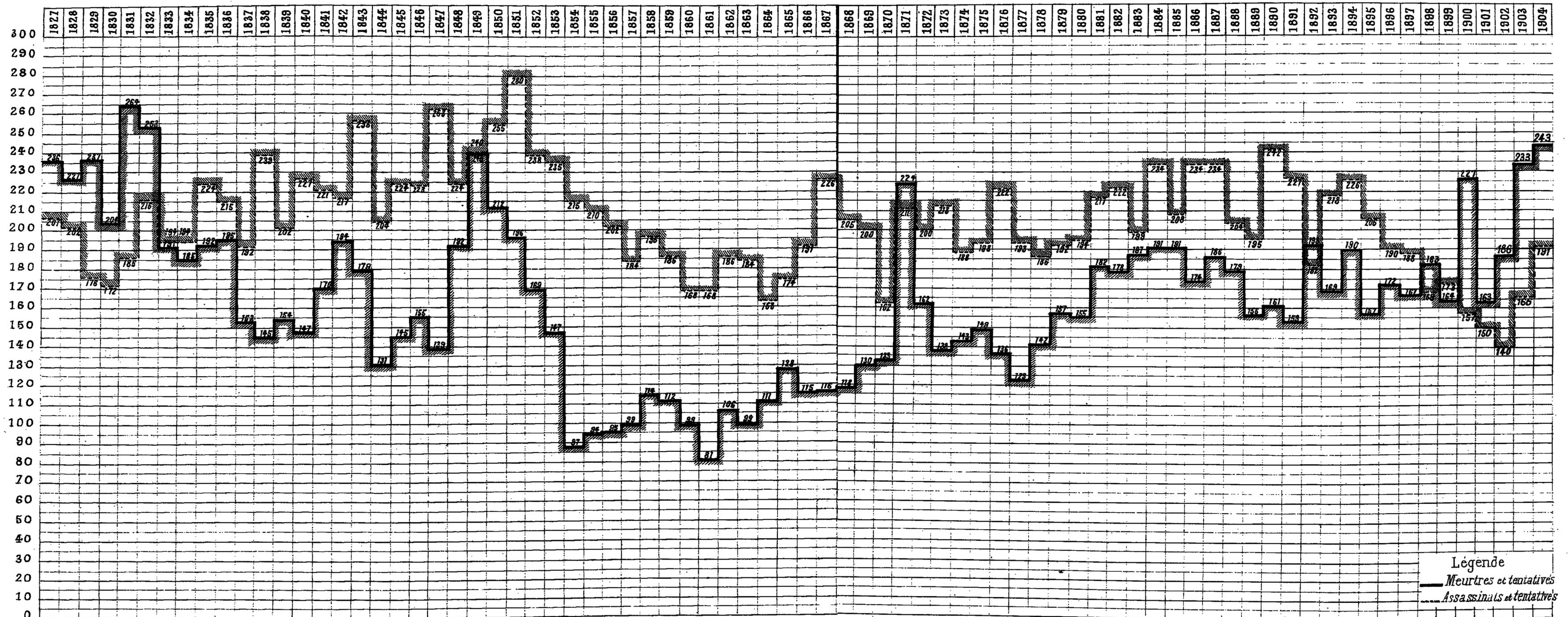
tive d'être arrivé par vous, grâce à votre concours, jusqu'à l'Institut; des amis que je vois autour de moi, devant moi, ont bien voulu appeler l'attention sur les quelques études auxquelles je m'étais livré, et ont fini par convaincre l'Académie des Sciences morales et politiques que je pouvais ne pas être indigne d'elle! C'est ainsi, je le répète, que je vous dois et la Présidence de la Société générale des Prisons, et l'entrée à l'Institut, ce qui est et restera la fierté de ma vie. (*Applaudissements.*)

C'est en m'occupant, mes chers collègues, plus spécialement de la jeunesse que j'ai passé ma vie; la Société de protection des engagés volontaires a prospéré au delà même des espérances de ceux qui l'ont fondée, mais, vieille déjà de près de 30 années, elle est redevable de doit sa prospérité à l'appui, qui ne s'est jamais démenti, de tous les pouvoirs publics; n'avons-nous pas à l'heure actuelle le dévoué concours de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, M. Grimaldi, que je suis heureux de voir au milieu de nous et qui a su faciliter le développement toujours de plus en plus grand d'une œuvre, dont le but est de tendre la main à des enfants élevés et dirigés par lui.

Eh bien, Messieurs, laissez-moi former un vœu: celui de voir les hommes appelés à me succéder dans la carrière, étendre leur sollicitude sur les jeunes gens de 16 à 18 ans qui peuvent si facilement, lorsqu'ils sont sans guide et sans appui, devenir un danger pour les autres et pour eux-mêmes; les petits enfants semblent intéresser davantage et je le comprends, aussi je ne demande pas qu'on leur enlève un instant d'amour, d'affection et de tendresse, mais ce que je demande, c'est qu'on n'oublie pas que ces petits enfants, nés trop souvent dans la misère, n'ayant ni père ni mère ou ayant des père et mère indignes de ce nom, grandiront, qu'ils arriveront à l'âge redoutable de 16, 18 et 20 ans, et qu'ils seront à ce moment-là plus intéressants que jamais. (*Applaudissements.*)

C'est une noble mission qui vous incombera à vous, jeunes avocats; recueillez cette parole d'un de vos anciens qui a cherché à être utile à cette infortunée jeunesse et dites-vous bien qu'il y a là un devoir social à remplir. (*Très bien!*) N'êtes-vous pas les témoins des actes criminels qu'elle commet tous les jours? eh bien? quand la jeunesse heureuse aura compris qu'elle se doit au soutien et au relèvement de la jeunesse que les hasards de la naissance ont jetée dans la misère, elle aura fait une œuvre de bien, une œuvre pie, et c'est là mon dernier mot: Je bois à tous ceux qui s'unissent à moi dans cette pensée de solidarité sociale! (*Applaudissements.*)

STATISTIQUE DES MEURTRES ET ASSASSINATS DE 1827 A 1904

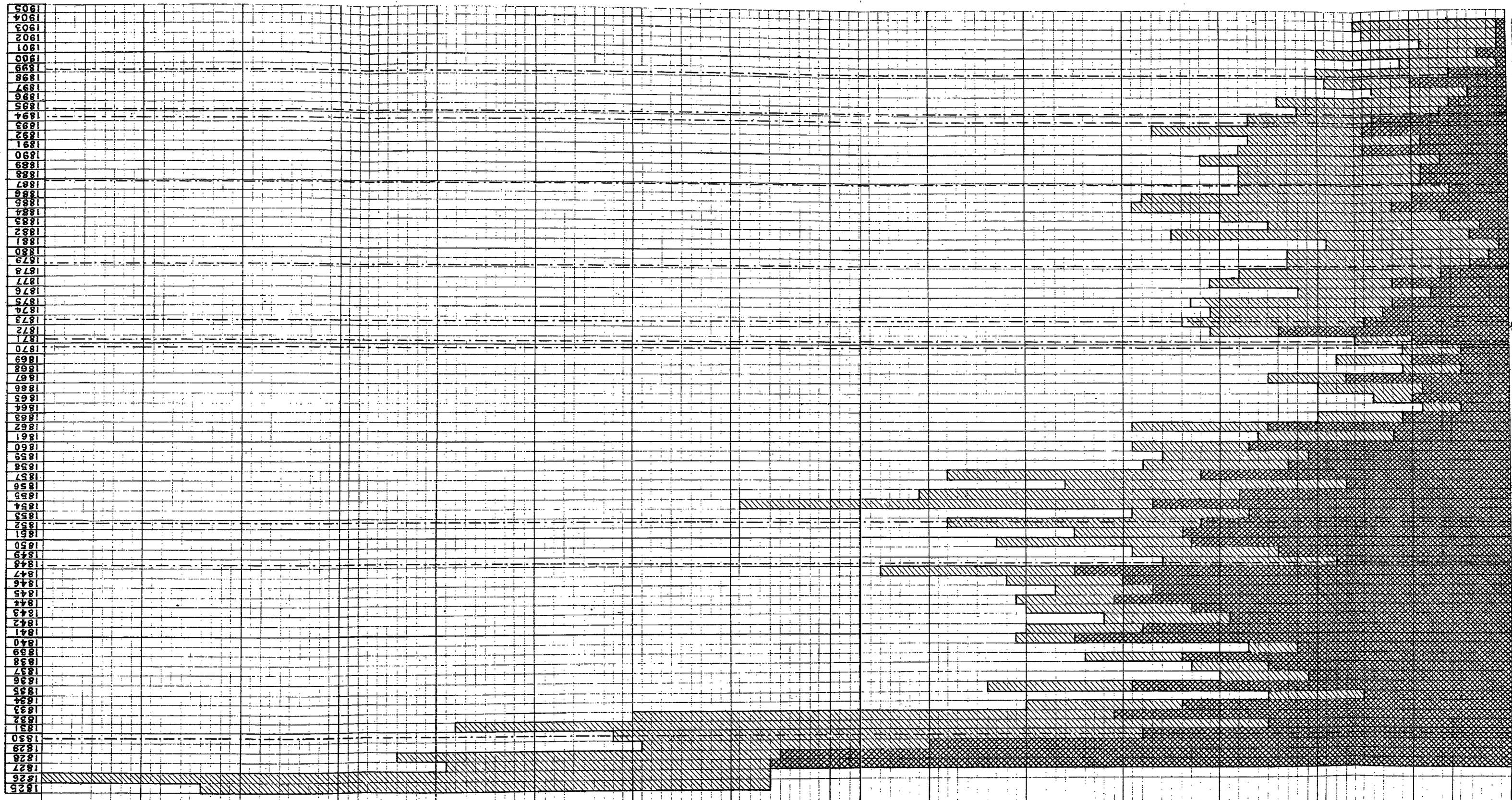


Ce tableau a été dressé sans tenir compte des crimes impursuivis.

Tableau dressé par M. Raymond Hesse
Avocat à la cour d'appel de Paris.

Légende
 Meurtres et tentatives
 Assassinats et tentatives

CONDAMNATIONS A MORT ET EXECUTIONS 1825-1904



CHARLES X LOUIS PHILIPPE I^{er} I^{er} REP. NAPOLEON III N^o DE MAISON M^o J. GREVY M^o S. CARNOY M^o FAURE M LOUBET

Tableau dressé par M. M. Paul Goupil et Henri Rousseau docteurs en droit.

M. l'Inspecteur général CHEYSSON a pris ensuite la parole :

MON CHER PRÉSIDENT, MES CHERS COLLÈGUES,

» Je suis infiniment touché des paroles beaucoup trop aimables que vient de prononcer à mon endroit notre cher Président, M. Albert Gigot, et qui, parties de son cœur sont arrivées directement au mien, en y produisant une profonde émotion.

» Oui, comme il le disait si bien tout à l'heure, notre amitié remonte à plus de quarante ans, et elle est née dans un salon de la place Saint-Sulpice, où nous étions réunis, lui et moi, par une admiration commune pour notre illustre maître à tous les deux, Frédéric Le Play.

» J'ai été d'autant plus sensible à la manifestation de ce soir, que j'avais peur de sembler y avoir moins de droit par une sorte de relâchement apparent dans mon zèle pour la Société, et par mon défaut d'assiduité depuis quelque temps à vos séances. Vous ne m'en avez pas gardé rancune et je vous en suis on ne peut plus reconnaissant.

» J'ai à cœur de ne pas laisser planer sur moi l'ombre même d'un soupçon d'indifférence, qui serait de ma part une très noire ingratitude, puisque vous m'avez fait un jour le grand honneur, honneur très inespéré, de m'appeler à vous présider, moi qui n'étais qu'un laïque et que rien ne semblait désigner pour ce poste éminent.

» J'éprouve donc pour vous tous, mes chers collègues, une telle reconnaissance, que je tiens à vous prouver que je n'ai pas démerité de notre chère Société et que je suis toujours, en dépit des apparences, resté aussi fidèle, aussi dévoué à vos travaux.

» Le client dont vous vous occupez, c'est le prisonnier : or on peut l'envisager à trois points de vue, qui sont les trois phases de son histoire et qu'on pourrait appeler, comme dans un drame du boulevard : *Avant, pendant et après.*

» *Pendant*, c'est la prison, c'est votre domaine. Le prisonnier est sous les verrous : vous vous penchez avec sollicitude sur lui pour étudier la législation à laquelle il est soumis et le régime pénitentiaire. Sur ce domaine très vaste et très beau, vous vous êtes installés en maîtres, et vous y avez conquis une autorité incontestée.

» *Après*, c'est le lot des œuvres de patronage, vos sœurs ou plutôt vos filles. Elles tendent la main au prisonnier libéré; elles s'attachent à le préserver d'une rechute, à le relever, à le reclasser, à le réconcilier avec la société, au lieu qu'il en devienne un ennemi acharné, fatalement voué à la récidive.

» Quelques importantes que soient ces études, il n'est pas non plus

sans intérêt de se demander comment cet homme, qui demain sera prisonnier et après-demain libéré, a pu en arriver là. Lorsqu'on se livre à cette étude des causes qui ont pu déterminer ainsi sa chute, on ne tarde pas à constater que, par exemple, le taudis et le cabaret sont les pourvoyeurs les plus efficaces de la prison. Par conséquent, combattre l'alcoolisme et les logements insalubres, c'est encore aller au secours de celui qui va devenir demain votre client, si l'on ne supprime les causes de la déchéance qui le guette. (*Applaudissements.*)

» De ces trois aspects que je viens d'indiquer, j'avoue que, depuis quelque temps surtout, mes préférences les plus ardentes sont allées aux deux extrêmes, c'est-à-dire à la *prévention*, qui cherche à empêcher l'homme de tomber, et au *patronage*, qui s'efforce de le relever après sa chute et de le maintenir ensuite debout.

» Vous voyez donc bien, mes chers collègues, que tout en m'adonnant avec ardeur à ces études, je ne vous étais pas infidèle, et que je continuais à collaborer avec vous au service de ce client que, sous des formes diverses et à des étapes différentes de sa vie, mais obéissant tous à une inspiration commune, nous cherchons à préserver contre ses défaillances, à soutenir, à pacifier, à reclasser. (*Applaudissements.*)

» Je vous demande donc la permission de boire à l'union de plus en plus étroite entre les Sociétés d'hygiène sociale, de prévention, de patronage et la Société générale des Prisons, que rapproche la communauté de leur but et de leur dévouement au même personnel dans l'intérêt de l'humanité et de la préservation sociale.

» Je lève, en particulier, mon verre à notre cher et éminent président, M. Albert Gigot, qui vient de nous émouvoir et de nous charmer par ses paroles éloquentes, et à la Société générale des Prisons, à son brillant passé et à son glorieux avenir. » (*Vifs applaudissements.*)

M. FERDINAND-DREYFUS a porté le toast suivant :

« J'éprouve quelque confusion, mes chers collègues, en me levant à mon tour pour remercier notre Président des paroles beaucoup trop indulgentes qu'il m'a adressées. Comment ne pas se sentir... un peu intimidé au milieu de tant de maîtres de l'éloquence?... Laissez-moi, pour me reconforter, me tourner vers ces grands amis de ma jeunesse, vers ceux qui, par leur conscience, leur probité morale, incarnent les vieilles et pures traditions de bonté, de générosité et de noblesse de notre barreau. (*Applaudissements.*)

» Oui, c'est un honneur dont je sens tout le charme d'avoir été

associé pour une petite part à cette fête si ingénieusement ordonnée par le modèle des majordomes volontaires, j'ai nommé notre ami Brueyre (*applaudissements*), dans ce salon décoré par la magie d'un grand peintre. Je me demande même, à la réflexion, s'il n'y a pas mis quelque malice — car il est malicieux, notre trésorier honoraire — et s'il n'a pas voulu marquer un piquant contraste entre la sévérité habituelle de nos discussions et les grâces mythologiques des hamadryades d'Henner. Quoi qu'il en soit, son idée a été charmante, et je lui en exprime pour ma part ma profonde gratitude.

» Je ne suis guère ici qu'un vieil étudiant de bonne volonté; mais ce titre me suffit. Tant que l'homme a un cerveau qui pense et un cœur qui bat, il faut qu'il étudie : mais cette étude n'est rien si elle ne se complète par l'action.

» Tel est le caractère de notre vieille Société. Ce qui la caractérise, c'est qu'elle est le refuge de toutes les compétences. Chacun y est à sa place et tous s'y sentent en famille.

» Nous qui sommes pour les détenus partisans de l'isolement et de la cellule, nous sommes partisans pour nous-mêmes du travail en commun, et cela est très naturel. Que des médecins, dans leur laboratoire, cherchent chacun de son côté à isoler les microbes pour les transformer en virus inoffensifs, cela se comprend, mais nous, nous cherchons les microbes du mal et du vice; moins heureux que les savants, nous sommes des empiriques et nous avons besoin d'un laboratoire collectif. C'est pourquoi nous réunissons nos activités et la mutualité des connaissances se fond et s'harmonise dans la solidarité généreuse des efforts communs vers un but unique. (*Applaudissements.*)

» Je lève mon verre à ces traditions de courtoisie et d'urbanité de la vieille Société générale des Prisons. De la divergence même de nos convictions naît une confraternité d'autant plus précieuse qu'elle est plus inattendue. Restons-y fidèles, mes chers collègues, maintenons notre Société grande ouverte à toutes les convictions, à toutes les opinions (quelque chose comme ce Temple dont parlait le poète ancien, élevé à la gloire de la Science) sous les auspices d'une estime réciproque et d'une affection mutuelle. » (*Applaudissements.*)

Enfin M. le Professeur LE POITTEVIN a parlé en ces termes :

« MESSIEURS,

» La Société générale des Prisons — on vient de vous le dire en termes excellents — est une société savante; et depuis trente ans,

elle n'a cessé de voir croître son influence en France et à l'étranger : influence bienfaisante, parce que si la Société des Prisons s'occupe de science, de science pénale et pénitentiaire, c'est avant tout pour rechercher les moyens pratiques d'amélioration morale et de progrès social, et parce qu'elle les recherche dans de larges et franches discussions où l'on ne se contente pas d'applaudir les orateurs éloquents, mais où la plus grande courtoisie sait toujours encourager les collègues timorés. Et ce n'est pas sans émotion que ce soir, en parlant devant vous dans ce banquet, je me rappelle mes hésitations du début, hésitations que vos encouragements ont aimablement dissipées, pour prendre la parole dans vos séances. L'influence de notre Société est très bienfaisante aussi pour chacun de nous, car on ne sort jamais de nos réunions et on ne lit jamais notre bulletin sans avoir beaucoup appris, et sans avoir ressenti davantage combien, dans ce mouvement continuel et peut-être inquiétant d'un monde qui évolue et qui s'agite, nous devons tous apporter d'efforts et de persévérance pour le bien commun.

» Je sais, pour mon compte personnel, tout le profit que j'ai retiré de vos travaux. Je tiens à remercier vivement notre cher Président des éloges assurément trop flatteurs qu'il vient de prononcer à mon adresse, mais contre lesquels je n'oserai guère protester parce que, s'ils sont inspirés avec grand excès par une bienveillance manifeste, cette bienveillance même est, en son nom et au vôtre, une marque de sympathie dont je suis tout heureux et tout fier. (*Applaudissements.*) Mais je veux du moins vous faire une réponse sans réplique, mon cher Président, à vous, à nos présidents d'honneur, à mon excellent ami Albert Rivière, à nos secrétaires généraux, à vous tous, mes chers collègues : c'est que je dois tant à la Société, à vos écrits et à vos entretiens, que je ne puis exprimer trop de reconnaissance pour les enseignements que j'y ai puisés. (*Applaudissements.*)

» Mais, à cette heure, nous ne sommes pas précisément constitués en assemblée scientifique; l'entrain communicatif d'un banquet a pris la place des graves controverses de la place Dauphine, et le choc des verres, dans un accord parfait, a succédé au choc des opinions. Vous avez voulu donner une fête aux broderies vertes et aux rubans rouges : et je me trouve ainsi, nouveau chevalier du début de l'année, associé aux honneurs de cette soirée, et confus de la place que j'occupe à côté de vos présidents, d'académiciens et de dignitaires de la Légion d'honneur.

» C'est bien encore un des traits qui vous caractérisent : chez nous, à la Société générale des Prisons, les plus flagrantes inégalités de

services et de mérites s'effacent, pour ainsi dire, et disparaissent devant la cordialité de tous; et cette cordialité, qui s'affirme avec tant de charme et s'anime aujourd'hui, n'est pourtant que la suite naturelle de nos habitudes. Nous discutons sincèrement : dans nos réunions mensuelles, nous apprenons à nous connaître, à aimer la franchise de chacun, à apprécier le désintéressement de nos convictions; il en résulte tout simplement l'amitié. (*Très bien!*) Quand nous avons bien combattu et que nous nous sommes lancé quelques interpellations comme j'en ai certaines sur la conscience, nous descendons dans la rue... pour converser affectueusement avant de nous quitter et en nous disant : « A bientôt! » (*Applaudissements.*)

» Je lève mon verre à la Société générale des Prisons, société savante et société cordiale. (*Applaudissements.*)